

**DÉCISION N° 2018- 130 DU 18 JUIN 2018
PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la décision n° 2017-149 du 18 juillet 2017, relative aux délégations de signature

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Frédérique BOUR, Directrice de programme, sa signature est déléguée à Benjamin AUFFRAY, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le 20 et le 24 août 2018 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON